



**TARIFS DE L'ELECTRICITE EN HAUTE TENSION**

à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2022

(Hors Taxes)

NIVEAU DU TARIF	TARIF	REDEVANCE DE PUISSANCE <sup>(1)</sup> (mill/kW/mois)	PRIX D'ENERGIE (mill/kWh) <sup>(1) (2)</sup>			
			Jour	Pointe matin été	Pointe soir	Nuit
HAUTE TENSION	Quatre postes horaires	10 000	238	364	332	179
	Secours	5 200	260	395	358	187

**ABREVIATIONS :**

mill : millime tunisien, NA : Non Applicable, kW : kilo Watt, kVA : kilo Volt Ampère, h : heure, J : Jour, Pmé : Pointe matin été, Ps : Pointe soir, N : Nuit

(1) La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à appliquer au taux de :

- + 19% sur toutes les redevances et sur le prix d'énergie (hors taxes) des usages autres que l'irrigation
- + 7% sur le prix d'énergie (hors taxes) de l'usage irrigation

(2) A majorer de :

- \* la contribution au profit des collectivités locales : 5 mill/kWh
- \* la taxe au profit du Fonds de Transition Energétique (FTE) : 1 mill/kWh